

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 04/08/2021 - 15:26**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville d'Antibes Juan-les-Pins

**Correspondant :** M. Le MAIRE, Direction de la commande publique Bâtiment " Orange bleu " 4ème étage 11 boulevard Chancel BP 2205, 06606 Antibes cedex, tél. : 04 92 90 52 87, courriel : [commandepub-gestadm@ville-antibes.fr](mailto:commandepub-gestadm@ville-antibes.fr)

**Objet du marché :** Prestations de maintenance de groupes électrogènes et groupes motopompes dans les bâtiments de la commune et de l'Office de Tourisme et des Congrès

**Catégorie de services**

**Lieu d'exécution :** Bâtiments de la commune - DSI au 9 Rue des frères Olivier. - Centre aéré des Colonnes au Chemin des Eucalyptus. - Hôtel de ville au Cours Massena. \* Bâtiment de l'Office de Tourisme et des Congrès - Salle Azur Aréna - ZI 3 Moulins ., 06600 Antibes

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- La périodicité pour la maintenance préventive sera d'une visite annuelle, excepté pour la salle Azur Aréna pour laquelle il est demandé 4 visites par an.

D'autres visites pourront cependant être demandées avec l'envoi d'un bon de commande de prestations.

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles R. 2123-1.1°, R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation sera passée en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le présent accord-cadre est passé par le groupement de commandes composé des entités suivantes :

- La Commune d'Antibes Juan-Les-Pins,
- L'Office du Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-Les-Pins.

La Commune d'Antibes est désignée coordonnateur du groupement de commandes, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

En application à l'article L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, la Commune d'Antibes Juan-Les-Pins se verra confiée la charge de mener la totalité de la procédure de passation et de superviser le suivi de l'exécution au nom de l'ensemble des membres du groupement.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Montant minimum annuel : 500,00 euros HT ; Montant maximum annuel : 6 000,00 euros HT.

L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2022 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2022.

L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

**Prestations divisées en lots :** non

**Cautionnement et garanties exigés :** Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Caractéristiques des prix : prix unitaires; Modalités de variation des prix : les prix sont révisés annuellement (prix du BPU hors coefficient de vente); Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G.-F.C.S. Il ne sera pas versé d'avance. Le délai global de paiement : 30 jours. Modalités de financement : financement sur les crédits inscrits au budget

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement, la forme juridique imposée après attribution par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre.

L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix (60 %)
- Valeur technique (40 %)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 27 septembre 2021 à 14 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 21a097

**Renseignements complémentaires :** Le dossier de consultation est uniquement disponible sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse électronique suivante : <https://e-marches06.fr>

PIECES DE LA CANDIDATURE :

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission de la candidature sous la forme des formulaires DC1 et DC2 mais accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (D.U.M.E.).

La version électronique du D.U.M.E. est disponible gratuitement via le portail web DUME disponible sur Chorus Pro à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateurexecution=e1s1>

Présentation sous forme de DC1 et DC2 :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- La lettre de candidature (DC1) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la Commande Publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2142-6 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-13 et R. 2142-14 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat individuel ou le mandataire et les membres du groupement disposent pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Présentation d'une liste des principales références contrôlables pour des services équivalents à ceux objet du présent marché au cours des trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé dans les domaines suivants.

Conformément à l'article R. 2143-14 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements mentionnés dessus, déjà transmis à la Ville d'Antibes dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, une négociation est prévue.

Le pouvoir adjudicateur négociera sur la base d'un ou de plusieurs critères de jugement ci-dessus, avec le ou les candidats ayant remis une offre susceptible d'être économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur communiquera avec les candidats lors des négociations par courriel. Les candidats pourront répondre aux questions et envoyer des documents par courriel.

La négociation pourra se dérouler en phases successives. Le ou les candidats ayant remis une offre non susceptible d'être économiquement la plus avantageuse à l'issue de la phase de négociation concernée, ne sera (seront) pas convié(s) à participer aux phases ultérieures.

Aucune transmission par voie papier ou support physique électronique (CD-Rom / DVD-Rom/ clé USB) n'est autorisée pour cette consultation sauf pour :

- l'éventuelle copie de sauvegarde ;

Le pouvoir adjudicateur IMPOSE la transmission des documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <https://e-marches06.fr>

AUCUN AUTRE MODE DE TRANSMISSION N'EST AUTORISE sauf pour les exceptions mentionnées ci-dessus.

Les documents, pour lesquelles une signature est exigée à l'attribution (A.E. et pièces de prix) ne seront pas obligatoirement revêtus de la signature électronique au stade de la remise des offres.

Toutefois, lors de l'attribution de l'accord-cadre, les documents transmis par voie électronique donneront lieu à la signature électronique obligatoire de l'accord-cadre.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, dix (10) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://e-marches06.fr>

A titre d'information, les interlocuteurs de cet accord-cadre sont :

Ville d'Antibes Juan-les-Pins  
DGA Ressources et Prospectives  
Direction Architecture et Bâtiments  
Unité financière

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les modalités de remise des plis par voie dématérialisée sont précisées au règlement de la consultation

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 NICE CEDEX 1 Téléphone : 04.89.87.86.00.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 NICE CEDEX 1 Téléphone : 04.89.87.86.00.

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 août 2021**

### **DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3729214**

### **SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**Marchés Online** Publication intégrale

**Département** : 06 - Alpes Maritimes

### **DONNÉES DE FACTURATION**

**Libellé de la facture :**

-

**Adresse d'expédition :**

-